N°: 2019_03_20

Envoyé en préfecture le 25/03/2019 Recu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID: 005-200067825-20190318-2019_03_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET:

Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Tarifs inscriptions

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Patrick ALLEC, Mme Marie-José ALLEMAND, Mme Laurence ALLIX, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Catherine ASSO, M. Serge AYACHE, M. Fernand BARD, M. Michel BERAUD, M. Philippe BIAIS, M. Daniel BOREL, Mme Martine BOUCHARDY, M. Claude BOUTRON, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Rémi COSTORIER, M. Jean-Pierre COYRET, M. François DAROUX, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Roger DIDIER, Mme Françoise DUSSERRE, M. Denis DUGELAY, M. Claude FACHE, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Daniel GALLAND, Mme Raymonde EYNAUD, M. Christian HUBAUD, Mme Annie LEDIEU, Mme Rolande LESBROS, Mme Christelle MAECHLER, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Vincent MEDILI, M. Claude NEBON, M. Rémy ODDOU-STEFANINI, Mme Monique PARA-AUBERT, Mme Monique PARA, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, M. Stéphane ROUX, M. Jean-Pierre TILLY, M. Françis ZAMPA, Mme Carole LAMBOGLIA, M Bernard LONG, M Thierry PLETAN Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M. Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s):

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Depuis 1er janvier 2019, la compétence de la gestion de l'École de Musique est assurée par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En conséquence, les élèves de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance dont Gap, Tallard, La Saulce, La Freissinouse, Neffes, Pelleautier, Sigoyer, Curbans, Chateauvieux, Jarjayes, Lardier et Valença, Claret, Fouillouse, Vitrolles, Lettret, Barcillonnette, Esparron bénéficient des tarifs "résidents agglomération" à compter de cette même date.

Le tableau joint en annexe a pour objet de définir la grille tarifaire de l'École de Musique à compter du 1er janvier 2019.

Décision:

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission du Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le jeudi 7 mars 2019 :

<u>Article Unique</u>: d'autoriser Monsieur le Président à valider la grille tarifaire de l'École de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à compter du 1er Janvier 2019.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 51

Jean-Baptiste AILLAUD

Le Vice-Président

Transmis en Préfecture le : 2 5 MARS 2019

Affiché ou publié le : 2 5 M/RS 2019

l'acte.

Agglomération Gap-Tallard-Durance

DIRECTION	CULTURE - Eco	- Ecole de Musique						
Direction des Finances				1				
PRESTATIONS	Droits d'inscription et de	et de location d'instruments	uments					
Tableau des tarifs	Tableau des tarifs à partir du 1er janvier 2019		Ré	Résidents Agglomération	ration		Hors Aggle	Hors Agglomération
				Enfants				Adultes
	Disciplines		Tranche 1 QF : 0-750 €	Tranche 2 QF: 751-1100 €	Tranche 3 QF:>1100 €	Adultes	Enfants	
	Parcours	initiation (uniq	Parcours initiation (uniquement enfants de 5 à 8 ans)	5 à 8 ans)				
Eveil musical : enfants de 5 à 6 ans cours collectifs de 45 mn	s collectifs de 45 mn		302€	211€	217€	1	379€	E
Initiation années 1 et 2 : enfants de 6 à 8 ans . Formation Musicale : cours collectifs de 45 mn . Instrument : cours individuels de 20 mn	8 ans le 45 mn n	1 instrument	310€	317€	325€	ł	577€	ı
	Parcours di	olômant (toutes	Parcours diplômant (toutes disciplines) : cycle 1 et 2 de 1 à 5 ans par cycle	1 et 2 de 1 à 5 aı	ns par cycle			
Enfants à partir de 9 ans et adultes		1 instrument ou chant	310€	317€	325€	479€	577€	812€
. Formation Musicale : 1h à 1h30 selon l'année dans le cycle et selon le niveau pour les adultes	'année dans le cycle et selon le	2 instruments	427€	445€	457€	664€	762€	1 035€
. Instrument : cours individuel, cycle 1 : 30 mn, cycle 2 : 45 mn, musique d'ensemble obligatoire à partir de la 3ème année	30 mn, cycle 2 : 45 mn, musique ne année	3 instruments	524€	548€	560€	0	942€	

Parcours non diplômant : cursus atelier (toutes disciplines) concerne les adultes hors cursus diplômant, les élèves ayant fini le 1er cycle complet souhaitant sortir du cursus diplômant ou les élèves débutants de plus de 14 ans

Pas de formation musicale,	1 instrument	310€	317€	325€	479€	577€	812€
cours collectifs (sauf piano : cours individuels)	Chant	205€	211€	217€	479€	577€	812€
ייוניסוקעיל ע בווסכוווטוב טטווממנטון פ	2 instruments	427€	445€	457€	664€	762€	1 035€
Musique d'ensemble / Pratiques collectives ouvertes à tous publics - (agglomération et hors agglomération)	ques collectives o	uvertes à tous publ	lics - (aggloméra	tion et hors agglomérati	on)		
1 ensemble				108€			
2 ensembles				132€			
3 ensembles				156€			
Location d'instument				20 € par mois de scolarité	larité		

Réduction - 25 % pour 3 inscriptions enfants et - 40 % pour 4 inscriptions enfants d'une même famille / (Temps des cours collectifs : 40 mn si 2 élèves / 60 mn si 3 ou 4 élèves / 30 mn si 1 seul élève)

